

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

Séance du 22 juillet 2011

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Mondelange s'est réuni en séance ordinaire salle Europe sous la Présidence de Monsieur SCHMITT Gilbert, Maire, suivant convocation faite le 5 juillet 2011.

Monsieur le Maire procède à l'appel :

Membres présents :

Messieurs SCHMITT – TRIVELLATO – ZORATTI – GUERHARD –MARTINEL – MOLINET – DEDENON - LAMARLE - SARI - RIECKENBERG – GROSJEAN - SADOCCO –
Mesdames TOFFOLINI – BIORDI - LAMARLE - PELLEENZ – DJAMAA - SOLVER - ROEHRIG - FISCH - FROHBERG – BECK - LEMOINE

Membres absents excusés:

Messieurs FELLAG - FRITZ
Mesdames LAGANA – DA COSTA – MALONI
Melle NICOLAI

Membres ayant donné procuration:

Madame LAGANA à Monsieur LAMARLE
Madame NICOLAI à Madame TOFFOLINI
Madame DA COSTA à Monsieur SCHMITT
Monsieur FRITZ à Monsieur SADOCCO
Madame MALONI à Monsieur GROSJEAN

ORDRE DU JOUR

(avec présentation des points)

Désignation du Secrétaire de Séance

Approbation des comptes - rendus du Conseil Municipal du 30 mai 2011 et du 17 juin 2011

Décisions de Monsieur le Maire :

N° 15/2011 : décide de nommer Maître PIERSON – Huissier à METZ – pour signifier un acte dans l’affaire opposant la Ville à l’EURL AXTRIS.

N° 16/2011 : décide de signer la convention avec le Cercle Musical de Mondelange pour les manifestations patriotiques du 8 mai 2011, 18 juin 2011, 14 juillet 2011, 11 novembre 2011 et 5 décembre 2011. Le montant alloué par prestation est de 600,00 €.

N° 17/2011 : décide de fixer la participation journalière pour l’accueil de loisirs d’adolescents à partir de 11 ans organisé par le service Animation Jeunesse de la Municipalité pendant les vacances scolaires comme suit :

Participation famille selon quotient familial	Accueil de loisirs – 1 matinée – 1 après-midi ou 1 soirée	1 journée accueil de loisirs avec hébergement en mini-camp et repas inclus	1 journée sans hébergement repas midi inclus
Tranche 3 + de 954 €	4,00 €	16,00 €	11,00 €

Un supplément hebdomadaire de 5 € sera demandé pour les familles inscrivant leurs enfants à la journée.

Pour les familles ayant un quotient familial compris entre 0 et 573 € (tranche 1) : abattement de 20 % sur le restant dû par la famille.

Pour les familles ayant un quotient familial compris entre 573 et 954 € (tranche 2) : abattement de 10 % sur le restant dû par la famille.

N° 18/2011 : décide de rembourser par anticipation le prêt DEXIA n° MPH199086CHF d’une durée de 10 ans d’un montant initial de 134.175 CHF (91.275,51 €) contracté en 2002.

N° 19/2011 : décide de confier :

- à la société SCREG à WOIPPY le marché de travaux d’amélioration et de sécurisation des chaussées municipales pour le lot 1 – travaux d’amélioration et de sécurisation des chaussées municipales au prix de 55.000 € HT
- à la société SLEE à GUENANGE le marché de travaux d’amélioration et de sécurisation des chaussées municipales pour le lot n° 2 – renforcement de l’éclairage public pour un prix de 9.472,10 € HT

N° 20/2011 : décide de confier à ENES SARL à HOMECOURT la création d’une fontaine à l’îlot de l’Eglise Saint Maximin au prix de 57.302 € HT.

Finances – Administration générale

Point n° 1. - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET DE LA VILLE

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir voter au budget primitif 2011 de la Ville les montants figurant sur l'état joint à la présente convocation.

Point n° 2. - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Après analyse des offres, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société SG2A (Société de Gestion des Aires d'Accueil) pour les motifs suivants :

- Financièrement : l'offre de SG2A est la plus intéressante
- Techniquement, l'offre de SG2A est la plus intéressante du fait de :
 - Gestion en réseau des différentes aires ; MONDELANGE étant à proximité des aires de Thionville et Nilvange, cela permettra une mutualisation des moyens humains et matériels, et notamment d'assurer des astreintes téléphoniques 24h/24, ainsi que des interventions rapides
 - Rapport mensuel des mouvements et taux d'occupation de l'aire d'accueil
 - les modalités de gestion proposée par SG2A permettent de ne pas fermer l'aire ce qui permet une optimisation de son fonctionnement, la maximalisation des recettes de gestion
 - Mise en place d'une fiche de préinscription scolaire permettant l'inscription immédiate des enfants dès l'arrivée dans l'aire
 - Mise en place d'une politique de gestion des déchets, notamment pour le tri et la gestion des encombrants

Caractéristiques principales du contrat :

- Durée de contrat : 4 ans
- Charges d'exploitation annuelles prévisionnelles première année : 95 365,55 € T.T.C.
- Participation communale la première année : 80 606,75 € auxquelles il convient de déduire 25 430,40 € de subventions perçues par la commune soit 55 176,35 euros/an T.T.C.

Autres prestations :

Collaboration active avec l'association « Amitiés Tsiganes » intervenant dans le secteur.

Sont joints à la convocation, les rapports d'analyse des offres ainsi que la convention.

Point n° 3. - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE L'ILOT DE L'EGLISE SAINT MAXIMIN

En raison de travaux supplémentaires pour suppression d'un poteau béton et de travaux supplémentaires sur les réseaux TV, France Télécom et Eclairage Public rue Saint-Jean, il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n° 2 du marché de réhabilitation de la rue du Camp, de l'Eglise, de la rue Saint Jean et de l'îlot de l'Eglise Saint Maximin. La plus-value globale occasionnée sur le marché est de 14.771,70 € HT, soit 4,8 % de la masse initiale du marché. Le délai des travaux est prolongé de deux semaines.

Point n° 4. - COMMUNICATION DES COMPTES DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU HOME FLEURI

Il s'agit de prendre acte des comptes de l'Association de Gestion du Home Fleuri arrêtés au 31.12.2010.

Intercommunalité

Point n° 5. - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la proposition de schéma départemental de la coopération intercommunale élaboré par Monsieur le Préfet reprenant l'état des lieux de l'intercommunalité en Moselle, ainsi que les perspectives d'évolution qu'il a estimées nécessaire de promouvoir en matière d'intercommunalité à fiscalité propre et d'intercommunalité de service.

Les éléments essentiels sur le projet de schéma sont joints à la présente convocation. Compte tenu du volume important des pièces, le contenu intégral sous forme de CDROM peut être consulté au Secrétariat du Maire. Il sera mis à disposition sur demande.

Divers

Point n° 6. - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal est invité à délibérer et à donner son avis sur le rapport 2010 qui peut être consulté au Secrétariat du Maire.

AUTRES COMMUNICATIONS

Les dossiers présentés au Conseil Municipal pourront être consultés au Secrétariat du Maire.

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, Monsieur GUERHARD comme secrétaire de séance. Il sera assisté de Monsieur HEIP, Directeur Général des Services.

Approbation du compte rendu du 30 mai 2011 : à l'unanimité,

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Point n° 1

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Madame PELLENZ demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter les montants suivants au budget primitif 2011 de la Ville :

<u>Dépenses d'Investissement</u>			
2315-158-822	Travaux divers voiries/sécu.chaussées		10.000,-
		<u>Total dépenses d'Investissement</u>	10.000,-
<u>Recettes d'Investissement</u>			
1346-020	Participation voirie et réseaux		10.000,-
		<u>Total recettes d'Investissement</u>	10.000,-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBERG – LEMOINE)

ACCEPTE d'inscrire au budget primitif 2011 de la Ville les montants ci-dessus énumérés.

Point n° 2

OBJET : ATTRIBUTION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Vu la délibération du 18 octobre 2010 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le principe de la délégation de service public pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage et a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure,

Considérant qu'il y a eu deux offres qui ont été réceptionnées,

Vu la convention ainsi que le rapport d'analyse des offres annexés à la présente délibération et qui ont été adressés le 5 juillet 2011 aux Conseillers Municipaux avec la convocation.

Le Conseil Municipal,

Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBERG – LEMOINE)

DECIDE de retenir l'offre de la société SG2A (Société de Gestion des Aires d'Accueil)

Caractéristiques principales du contrat :

- Durée de contrat : 4 ans
- Charges d'exploitation annuelles prévisionnelles première année : 95 365,55 € T.T.C.
- Participation communale la première année : 80 606,75 € auxquelles il convient de déduire 25 430,40 € de subventions perçues par la commune soit 55 176,35 euros/an T.T.C.

Autres prestations :

Collaboration active avec l'association « Amitiés Tsiganes » intervenant dans le secteur.

APPROUVE la convention de délégation de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage avec la société SG2A (Société de Gestion des Aires d'Accueil).

Point n° 3

OBJET : AVENANT N° 1 AU MARCHE DE REHABILITATION DE L'ILOT DE L'EGLISE SAINT MAXIMIN

En raison de travaux supplémentaires pour suppression d'un poteau béton et de travaux supplémentaires sur les réseaux TV, France Telecom et Eclairage Public rue Saint-Jean, il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n° 2 du marché de réhabilitation des voiries et des réseaux de la rue du Camp, de l'Eglise, de la rue Saint Jean et de l'îlot de l'Eglise Saint Maximin. La plus-value globale occasionnée sur le marché est de 14.771,70 € HT, soit 4,8 % de la masse initiale du marché. Le délai des travaux est prolongé de deux semaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE la signature de l'avenant n° 1 du lot n° 2 du marché de réhabilitation des voiries et des réseaux de la rue du Camp, de l'Eglise, de la rue Saint Jean et de l'îlot de l'Eglise Saint Maximin

Point n° 4

OBJET : COMMUNICATION DES COMPTES DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU HOME FLEURI

Monsieur TRIVELLATO donne connaissance des comptes de l'Association de Gestion du Home Fleuri concernant le Foyer Pour Personnes Agées pour la période du 01.01.2010 au 31.12.2010 arrêtés comme suit :

↳ **Foyer Pour Personnes Agées**

Du 01/01/2010 au 31/12/2010

	En Euros
Total revenus	198.177,50
Total dépenses	196.081,44
Excédent	2.096,06

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des comptes de l'Association de Gestion du Home Fleuri pour l'année 2010.

Point n° 5

OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales dans le cadre de laquelle un projet de schéma départemental de coopération intercommunal a été élaboré par le Préfet.

Il précise qu'en ce qui concerne la Communauté de Communes du Sillon Mosellan, le projet de schéma propose un découpage de la CCSM en deux parties. Ainsi, les trois communes situées au Sud (Hauconcourt, Talange et Hagondange) seraient intégrées aux Communautés de Communes de Maizières les Metz du Haut Chemin et du Pays de Pange, les trois communes situées au Nord (Mondelange, Richemont et Gandrange) seraient quant à elles, intégrées à la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

Il indique enfin au Conseil Municipal que ce projet a été présenté en Conseil Communautaire le 16 juin 2011 lequel, à l'unanimité, a émis un avis défavorable au projet proposé par le Préfet, a demandé de maintenir la Communauté de Communes du Sillon Mosellan dans sa composition actuelle et a refusé un regroupement avec la Communauté de Communes du Haut Chemin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

REFUSE le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet, **par 27 votes contre le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et 1 vote pour le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (Monsieur TRIVELLATO).**

Point n° 6

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2010

Monsieur TRIVELLATO donne connaissance au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement pour l'année 2010 et précise que le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le rapport sur la qualité et le prix du service de l'assainissement pour l'année 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 05.